



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 31

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 12.4 par le paragraphe suivant:

« à mettre fin aux difficultés rencontrées pour s'enregistrer en qualité de PDI, surtout par les personnes dépourvues de documents d'identité, en accordant une attention particulière au respect des droits des catégories vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées, les familles nombreuses et dans le besoin, les chômeurs, les jeunes, les orphelins, les victimes de la catastrophe de Tchernobyl et les catégories marginalisées et défavorisées ; »

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
L'OVOCHKINA Yuliya, Ukraine, CE
LABAZIUK Serhiy, Ukraine, NI
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE
SELVİ Ömer, Turquie, CE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, NI
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
VLASENKO Sergiy, Ukraine, NI
WALTER Robert, Royaume-Uni, CE

1. 2015 - Première partie de session

